

DUREE:
PRIMO: 14h/2J
Renouvellement:
3h ou 1j

CERTIFICAT INDIVIDUEL
Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques
DECIDEUR ENTREPRISE NON SOUMISE À AGRÉMENT
- RS 5655 - PRIMO CERTIFICAT et Renouvellement
Certificateur - Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
Date début des parcours certifiants 20/03/2023 Date d'échéance de l'enregistrement 20/03/2028

PUBLIC CIBLE

DIRIGEANTS OU SALARIÉS DES ENTREPRISES DU PAYSAGE ET DU 3D/4D, EXERÇANT UNE FONCTION DÉCISIONNAIRE SUR L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES (CHOIX ET ACHAT DES PRODUITS, ORGANISATION DES TRAITEMENTS).

PRÉ REQUIS

PRIMO : AVOIR SUIVI UNE SESSION DE CONSEIL STRATEGIQUE PHYTOSANITAIRE
RENOUVELLEMENT : ETRE TITULAIRE D'UN CERTIPHYTO DE LA MEME CATEGORIE, ARRIVANT À ECHEANCE DANS LES 2 À 6 MOIS ET ETRE A JOUR DE SON CSP

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- RAISONNER L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES ET ORGANISER LEUR MISE EN ŒUVRE
- IDENTIFIER LES RISQUES LIÉS A L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES ET LES APPLIQUER EN MINIMISANT LES RISQUES POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT
- METTRE EN PLACE DES MESURES DE PRÉVENTION ET RÉAGIR EN CAS D'INTOXICATION
- DÉFINIR UNE STRATÉGIE POUR RÉDUIRE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

MODALITÉS PEDAGOGIQUES

EXPOSÉS THÉORIQUES AVEC DOCUMENTS SUPPORTS PROJÉTÉS, ÉCHANGES ET PARTAGES D'EXPÉRIENCE ENTRE LES PARTICIPANTS. MISE EN SITUATION SUR LE SITE

MODALITÉS D'EVALUATION ET D'OBTENTION

UN TEST COLLECTIF + TEST INDIVIDUEL INFORMATISÉ (QCM 30 QUESTIONS SEUIL DE RÉUSSITE : 15/30)
SI ÉCHEC : 1 JOUR DE FORMATION SUPPLÉMENTAIRE A FAIRE

EFFECTIF MINIMUM POUR GARANTIR LE MAINTIEN DES SESSIONS : 5 PERS.
EFFECTIF MAXI. : 10 PERS.

TARIFS: Primo 2j : 400 euros - Renouvellement 3h : 150 euros
POSSIBILITÉ TEST SEUL
VOIR CALENDRIER P. / MISE EN PLACE DE NOUVELLES SESSIONS SUR DEMANDE.

Informations, conditions d'inscription et accueil des publics en situation de handicap page 31

